



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE



LISTE ROUGE

DES OISEAUX D'Auvergne

(2015)



Tarier des prés

© Romain Riols – LPO Auvergne

Romain RIOLS, Pierre TOURRET et la LPO Auvergne

septembre 2016

LPO association locale Auvergne

2 bis rue du Clos Perret 63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 36 39 79 • Fax. 04 73 36 98 74 • www.lpo-auvergne.fr • auvergne@lpo.fr



SOMMAIRE

Remerciements	1
Préambule.....	2
Partenaires, évaluateurs et experts sollicités	2
Etapes de consultation et de validation mises en œuvre	3
Origine des données utilisées	4
Méthodologie	4
Evaluation des espèces	11
Synthèse des évaluations	18
Discussion	20
Bibliographie	22

Remerciements

Ils s'adressent à tous les bénévoles naturalistes et plus particulièrement ornithologues qui s'investissent pour la meilleure connaissance des oiseaux d'Auvergne, que ce soit pour leurs contributions quotidiennes via le site de saisie en ligne des observations naturalistes www.faune-auvergne.org, pour leur participation active aux diverses enquêtes régionales initiées par la LPO Auvergne et aux enquêtes nationales ou encore pour leur travail d'exploitation et de valorisation des données brutes (synthèses annuelles sur les espèces rares et menacées, estimations des populations d'oiseaux nicheurs).

Nos remerciements les plus sincères vont au comité d'experts réuni pour ce travail, constitués de naturalistes bénévoles qui se sont investis avec passion et professionnalisme dans l'évaluation des espèces d'oiseaux d'Auvergne (cf. page 3).

Nos remerciements s'adressent également à l'IUCN France qui est venue en Auvergne présenter la méthodologie à suivre pour l'élaboration de cette liste rouge régionale afin qu'elle soit réalisée en cohérence avec les autres listes récentes ou en cours d'élaboration tant dans les autres régions françaises que les autres états européens et qui a guidé et corrigé ce travail collectif tout au long de sa réalisation.

Enfin nous remercions la DREAL Auvergne qui nous a confié ce travail et a apporté son soutien financier.



Pie-grièche grise.

© Romain Riols – LPO Auvergne.

Préambule

Une liste rouge a plusieurs objectifs :

- Hiérarchiser les espèces en fonction de leur risque de disparition.
- Etre un cadre de référence pour surveiller leur évolution.
- Sensibiliser à l'importance des menaces.
- Fournir des informations cohérentes et orienter les politiques publiques.
- Identifier les priorités de conservation.

Partenaires, évaluateurs et experts sollicités

La LPO Auvergne, association loi 1901, existant et reconnue en Auvergne depuis 1970, est la seule structure régionale ayant une connaissance poussée de l'avifaune régionale et de son évolution.

L'ensemble des personnes ayant travaillé à l'évaluation des espèces sont des salariés et surtout des bénévoles de la LPO Auvergne, tous membres de son Conseil Scientifique.

Ils se sont investis avec professionnalisme tant dans la recherche et la synthèse des données et documents préparatoires que dans l'évaluation elle-même au cours de multiples réunions de travail. Il s'agit de : **Thibault Brugerolle, Alex Clamens, Jean-Pierre Dulphy, François Guélin, Sébastien Heinerich, Romain Riols, Clément Rollant, Gilles Saulas, Pierre Tourret et Arnaud Trompat.**

Dans la pratique, deux groupes de 5 experts ont été constitués, chaque groupe a ainsi évalué environ la moitié des espèces lors de réunions de travail hebdomadaires de 2 à 3 heures organisées à l'automne 2015 et permettant chacune d'évaluer 15 à 25 espèces. A chaque fin de réunion, les évaluations réalisées par un des groupes de travail ont été diffusées à l'ensemble des experts afin qu'ils puissent réagir, en ayant en main, bien sûr, les données utiles à l'évaluation. Au total 7 réunions de travail ont été réalisées en octobre et novembre 2015.

Enfin, une réunion plénière regroupant l'ensemble des experts a été organisée pour reprendre toutes les espèces pour lesquelles les évaluations pouvaient diverger selon les personnes afin d'établir une évaluation définitive collégiale.

Etapas de consultation et de validation mises en œuvre

Après l'évaluation des espèces d'oiseaux d'Auvergne par le groupe de travail d'experts de la LPO Auvergne réalisé à l'automne 2015, on a mis en place une approche partenariale avec la constitution d'un comité de pilotage regroupant des membres extérieurs à l'association LPO Auvergne.

Il a été constitué de :

David Happe (DREAL Auvergne), Bertrand Wojtko (DDT 63), Adrien Pinot (VetAgro Sup), Christian Amblard (CSRPN), Thomas Darnis (ONF), Bérangère Grosbety (FDC 63), Thierry Leroy (PNRVA), Romain Riols et Pierre Tourret (LPO Auvergne).

Ce comité s'est réuni le 01 mars 2016 pour vérifier la cohérence du travail et vérifier notamment les ajustements entre les statuts au niveau régional et au niveau national.

Labellisation UICN :

Le rapport méthodologique a été présenté au comité français de l'UICN, qui a demandé des éclaircissements sur certains points le 01/03/2016 et a émis des recommandations finales le 23/03/2016 en vue de la fourniture d'un document de synthèse actualisé.

L'avis définitif de l'UICN a été envoyé le 20/06/2016

Validation et officialisation :

Le rapport méthodologique et la liste rouge qui en découle ont été présentés au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) de la région Auvergne-Rhône-Alpes (commission géographique Massif Central), qui a émis un avis favorable le 20/09/2016.

Origine des données utilisées

- Liste commentée des oiseaux d’Auvergne (Boitier, coord., 2000).
- Enquête nationale sur les rapaces diurnes nicheurs (Thiollay & Bretagnolle, 2004) et sa déclinaison régionale (Dulphy, 2002).
- Atlas des oiseaux nicheurs d’Auvergne (LPO Auvergne, 2010).
- Estimation des populations d’oiseaux nicheurs d’Auvergne par la méthode des moyennes (Guélin, 2014).
- Enquêtes spécifiques : limicoles, ardéidés, Loire nature, Courlis cendré, etc.
- Base de données www.faune-auvergne.org mise en ligne en mars 2009 et totalisant, depuis cette date et jusqu’au 31 décembre 2015, deux millions de données.

Pour des références plus précises, voir la bibliographie.

Méthodologie

Sélection des taxons soumis au processus d’évaluation

Liste exhaustive des espèces de la région

L’ensemble des espèces s’étant reproduites par le passé (depuis 1500) ou se reproduisant actuellement dans la région Auvergne a été compilé. Toutes les autres espèces, erratiques, migratrices ou hivernantes, mais non nicheuses, déjà observées dans la région, ont également été prises en considération pour établir une liste d’espèces préalable au travail d’évaluation.

Aucune sous-espèce n’a été prise en compte. Notons toutefois que pour le Merle à plastron, seule la sous-espèce *alpestris* se reproduit dans la région. La seule autre espèce nicheuse en Auvergne concernée par diverses sous-espèces est la Bergeronnette printanière. Toutefois seules la race nominale et des formes « hybrides » avec d’autres sous-espèces européennes sont présentes dans la région. Une seule évaluation a été faite pour la Bergeronnette printanière, au niveau de l’espèce.

Quelques espèces au statut très incertain (ayant potentiellement niché dans la région mais aujourd’hui disparues), citées dans la très rare littérature naturaliste des XVIII^e et XIX^e siècles n’ont pas été retenues (Lagopède alpin par exemple). Elles sont toutefois mentionnées dans le présent document.

Identification et mise à l'écart des espèces classées NA (Non applicable)

A une échelle régionale, certaines espèces ne doivent pas être soumises au processus d'évaluation. Il s'agit des espèces introduites et des espèces erratiques pour lesquelles la méthodologie n'est pas applicable.

De plus, la méthodologie de l'UICN laisse la possibilité de définir des filtres optionnels pour exclure les espèces dont la population régionale représente une part jugée non-significative des effectifs européens ou mondiaux.

Les espèces introduites, erratiques ou exclues suite à l'utilisation d'un filtre sont écartées du processus d'évaluation et classées dans la catégorie *Non applicable*.

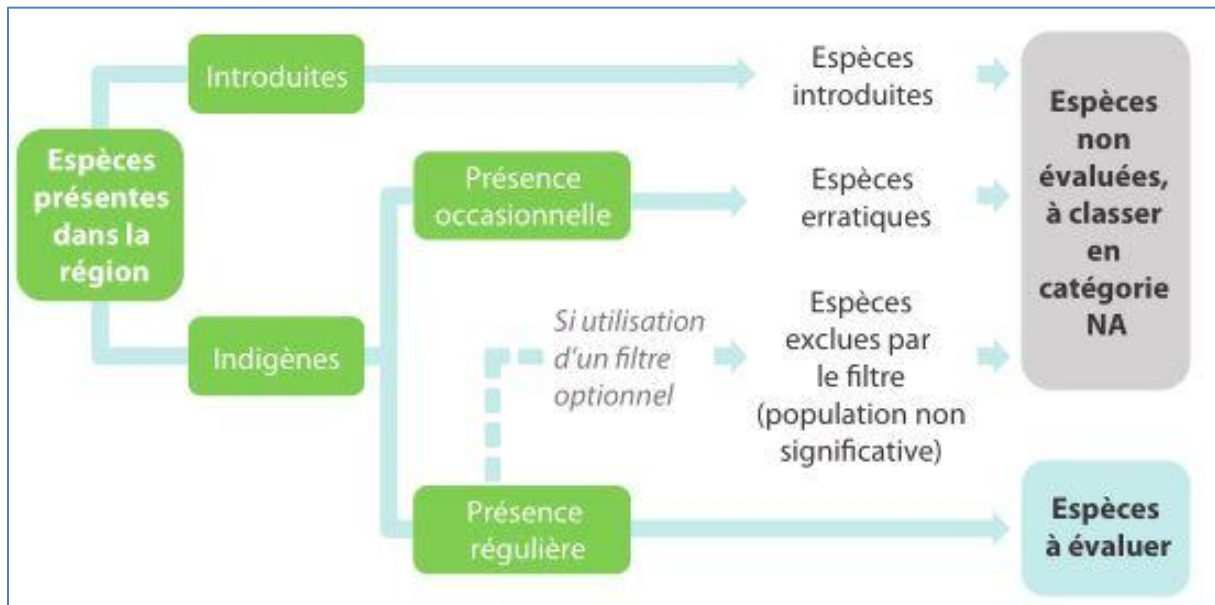


Figure 1 : Identification des espèces non soumises au processus d'évaluation et classées dans la catégorie Non applicable (NA).

Les espèces erratiques et seulement migratrices dans la région n'ont donc pas été évaluées, du fait de :

- le faible degré de menace qui pèse sur elles, puisqu'elles sont seulement de passage,
- la grande difficulté à estimer les populations qui traversent la région,
- l'impossibilité matérielle de différencier les individus migrateurs des nicheurs ou des hivernants dans bien des cas.

Pour les espèces nicheuses, aucun filtre n'a été appliqué, mais toutes les espèces non indigènes et toutes les espèces n'ayant niché que de façon occasionnelle ou sans certitude (à l'exception de quelques espèces régulières mais dont la reproduction est très difficile à prouver, la Marouette ponctuée par exemple), ont été placées directement en catégorie *Non applicable* (NA). Il en va de même pour une espèce ayant niché pour la première fois en 2015, le Grand Cormoran.

On n'a considéré, en plus des nicheurs, que quelques espèces **strictement** hivernantes, pour lesquelles les populations sont clairement différentes des populations nicheuses dans la région. Elles ont été évaluées à partir du moment où elles passaient au travers de deux filtres :

- la régularité de leur présence (notée au moins pendant 5 hivers parmi les 10 derniers hivers),
- atteindre au moins 0,5 % de la population hivernante nationale (seuil qui correspond à 10 % du rapport moyen des effectifs de l’Auvergne par rapport aux effectifs nationaux, calculé comme le rapport entre la superficie de l’Auvergne et la superficie de la France, soit 5 %).

Approche utilisée pour estimer les zones d’occurrence et d’occupation :

L’ensemble des données de reproduction disponibles sur les 10 dernières années (ou 3 générations, selon les espèces) dans la base de données de la LPO Auvergne a été utilisé.

En règle générale, l’ensemble des indices de reproduction possibles, probables et certains ont été utilisés. Toutefois, pour certaines espèces, (par exemple le Pouillot fitis, migrateur trans-saharien abondant, mais chantant en halte migratoire), les indices de nidification possibles ont été exclus. Pour certaines espèces localisées et difficilement détectables, parfois seuls des indices possibles et probables ont pu être disponibles. Pour chaque espèce, on a conservé dans les documents de travail, l’indication des codes de nidification pris en compte pour réaliser les calculs des zones d’occurrence et d’occupation, afin de pouvoir à l’avenir réévaluer les espèces avec les mêmes critères.

Ces calculs ont été réalisés à partir des données géo-référencées de la base de données de la LPO Auvergne et traitées avec un Système d’Informations Géographique. Les zones d’occurrence ont été calculées à partir du polygone convexe reliant l’ensemble des données les plus éloignées. Ce polygone a parfois été réduit ou fragmenté manuellement pour certaines espèces très localisées, souvent d’affinité montagnarde et donc localisées aux quelques secteurs de plus haute altitude de la région.

Cependant, la prise en compte des valeurs des zones d’occurrence étant déconseillée au niveau régional par l’UICN (seuil critique de 20 000 km² pour une région de 25 000 km²), celles-ci n’ont pas été utilisées, seules les aires d’occupation ont fait référence pour l’utilisation du critère B.

Ces aires d’occupation ont été calculées à partir des mêmes données et avec un SIG. Le nombre de mailles de 2x2 km comprenant au moins une donnée de l’espèce a été calculé et multiplié par 4 (km²) afin d’avoir la surface totale théorique occupée par chaque espèce.

Estimations des populations :

Il s’agit sans doute là de la difficulté majeure de ce travail d’évaluation : disposer d’estimations fiables des populations de chaque espèce, et si possible à différentes périodes pour pouvoir les comparer entre elles et mettre en évidence une évolution.

La liste de la bibliographie et des outils ayant permis ce travail a déjà été présentée au chapitre « origine des données utilisées ».

Pour les espèces les plus communes, les estimations issues de la méthode des moyennes, (appliquée au niveau national lors du nouvel atlas des oiseaux de France métropolitaine et étendue au niveau régional) ont été les seules disponibles et prises en compte. Basées sur un nombre limité de carrés atlas renseignés en Auvergne, ces estimations semblent très réalistes pour des espèces communes et bien réparties. En revanche, des biais plus ou moins importants semblent exister pour les estimations des espèces à répartition plus hétérogène (Tardier des prés par exemple). De manière générale, la fourchette basse de ces estimations de populations (calculée avec la moyenne géométrique) semble cohérente, en revanche, la fourchette haute (calculée avec la moyenne arithmétique) semble surévaluer largement l'estimation, tout du moins à la lumière de nos connaissances actuelles.

Pour certaines espèces plus rares, localisées, ou coloniales, des recensements quasi exhaustifs ont été disponibles suites aux différentes enquêtes menées en région ou à une échelle nationale. Ces résultats permettent d'ailleurs de donner une évaluation fiable des tendances à moyen et long terme de ces populations.

Enfin, des estimations à minima pour certaines espèces ont été calculées à partir des données brutes de la base de données www.faune-auvergne.org.

Les estimations de populations qui ont été retenues l'ont été après une comparaison des différents résultats donnés par ces méthodes différentes. Quand différentes estimations existent, les plus réalistes « à dire d'expert » ont été retenues.

Précisions utiles sur l'application des notions de réduction, déclin continu, localités, fragmentation et fluctuations :

Pour l'utilisation des 5 critères généraux disponibles, A, B, C, D et E pour évaluer les espèces, il est nécessaire, outre la connaissance de l'aire de répartition et de la taille de la population, de connaître son évolution dans le temps, sur les 10 dernières années, ou 3 générations quand celles-ci dépassent 10 années.

Les périodes générationnelles prises en compte sont celles qui ont été publiées par BirdLife International (2004).

En Auvergne, la période maximale à prendre en considération a concerné le Courlis cendré (33 ans).

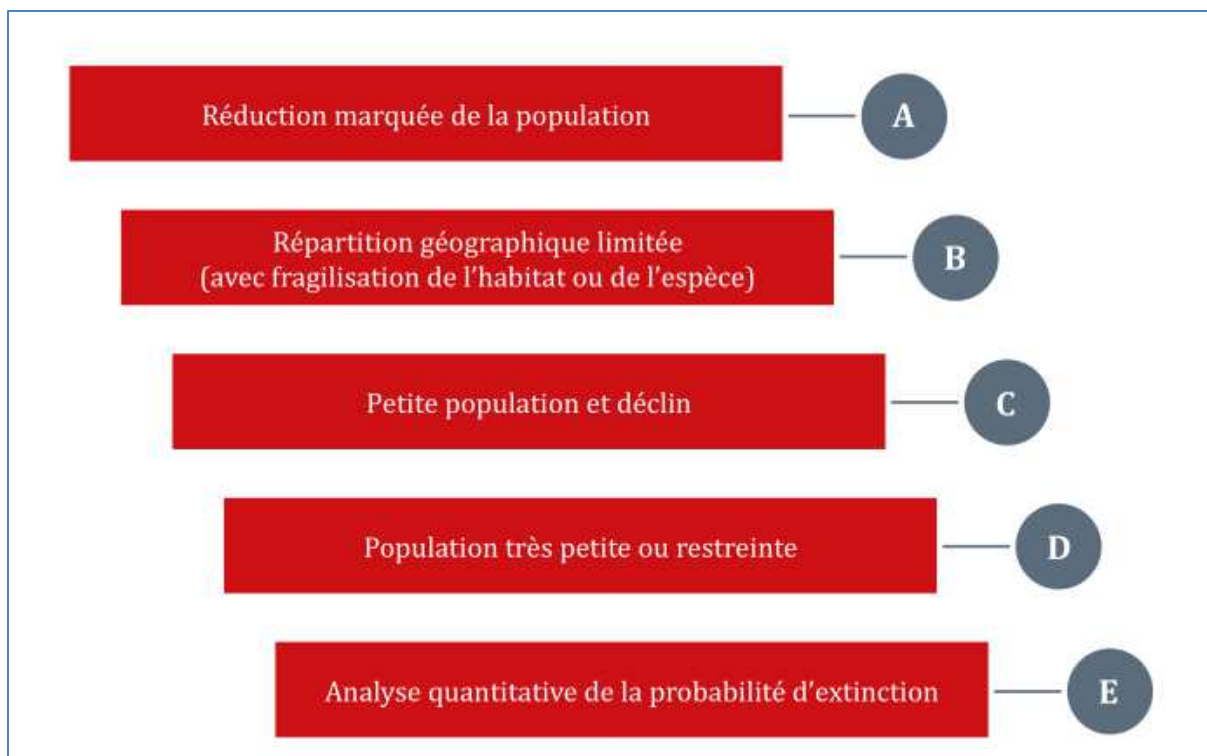


Figure 2 : Les 5 critères généraux d'évaluation des espèces.

Réduction de l'aire de répartition :

En ce qui concerne la réduction de l'aire de répartition, à l'exception de quelques espèces mieux connues, seule la comparaison par maille atlas de 10 x10 km a pu être utilisée. Pour cela, nous avons utilisé les différentes sommes des carrés occupés par l'espèce pour chaque catégorie d'indices de nidification (possibles, probables et certains) ainsi que la somme de l'ensemble des carrés occupés. Ce travail a été effectué d'une part sur la période 2000-2006 correspondant à l'enquête qui a permis de réaliser l'Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne, paru en 2010 et d'autre part sur les 10 dernières années à partir de l'atlas en ligne disponible sur la base de donnée www.faune-auvergne.org soit de 2006 à 2015. Seule l'année 2006 est donc commune aux deux périodes comparées.

Il est apparu pour beaucoup d'espèces des différences très significatives lorsqu'on a comparé l'évolution de la répartition entre les deux périodes pour seulement tel ou tel indice, souvent très contradictoire avec l'évolution d'une autre catégorie d'indice (par exemple : +50% d'indices possibles, 0% d'indices probables, -50 d'indices certains, 0% au total). Cette hétérogénéité est bien souvent la conséquence de différences de pression d'observation entre la période atlas (intérêt marqué pour la recherche des indices de nidification les plus forts) et la période récente (données « tout venant ») mais aussi du travail de nettoyage bien plus important et quotidien sur la période récente, visant à éliminer nombre de données ayant des codes possibles ou probables excessifs en rapport avec la biologie de l'espèce dans la région. Aussi, seule une évolution similaire et cohérente de l'ensemble des calculs a été retenue pour conclure à une diminution significative de l'aire de répartition des espèces (par exemple : - 20% d'indices possibles, -20% d'indices probables, -20 d'indices certains, -60% au total).

		Différences Nb carrés atlas en %			
		possible	Probable	Certain	pPC
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	-4%	-19%	-18%	-14%
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-22%	+19%	-1%	0%

Figure 3 : Exemple de calculs pris en compte pour la comparaison de l'aire de répartition entre les périodes 2000-2006 et 2006-2015 : ici l'aire de répartition du Moineau domestique apparaît stable alors que celle du Moineau friquet apparaît en forte régression.

Réduction de la population :

Pour quelques espèces des estimations précises de populations à différentes périodes ont été disponibles (Pie-grièche grise, rapaces, Ardéidés, Limicoles comme le Coulis cendré, espèces coloniales). Pour les espèces communes, les tendances du programme STOC régional (comparées aux résultats des régions voisines et aux tendances au niveau national) ont été utilisées lorsque celles-ci étaient suffisamment significatives. Pour quelques espèces, les tendances jugées non représentatives de la réalité ont été écartées (Pipit farlouse et Traquet motteux par exemple, pour lequel la tendance porte avant tout sur les populations migratrices et non sur les nicheurs dans la région).

Déclin continu :

Ce critère s'est révélé difficile à utiliser en raison d'un manque d'estimations de populations suffisamment précises et régulières. Certaines populations ont toutefois été considérées comme en déclin continu : la Pie-grièche grise et le Bruant ortolan par exemple.

Localités :

Plutôt adapté aux espèces végétales, ce critère n'a pas été pris en compte. Pour les espèces les plus localisées, le faible nombre d'individus matures a conduit à évaluer ces espèces à partir du critère D.

Fragmentation :

De par leur capacité de vol, de déplacement, de migration et d'erratisme, aucune population auvergnate d'oiseau n'a été considérée comme fragmentée. Les quelques espèces n'occupant que quelques secteurs éloignés les uns des autres, cas des espèces à affinité montagnarde notamment (Pipit spioncelle et Monticole de roche par exemple), n'ont une distribution fragmentée qu'en raison de la fragmentation « naturelle » de leurs habitats. .

Fluctuations :

Même si de nombreuses espèces (migrateurs trans-sahariens ou sédentaires sensibles aux vagues de froid) connaissent d'importantes fluctuations annuelles de leurs populations, cet aspect étant conditionné dans la présente méthodologie par des influences anthropiques, le critère « fluctuations extrêmes » n'a pas été utilisé pour les oiseaux.

Principes d'ajustement appliqués dans la seconde étape de l'évaluation :

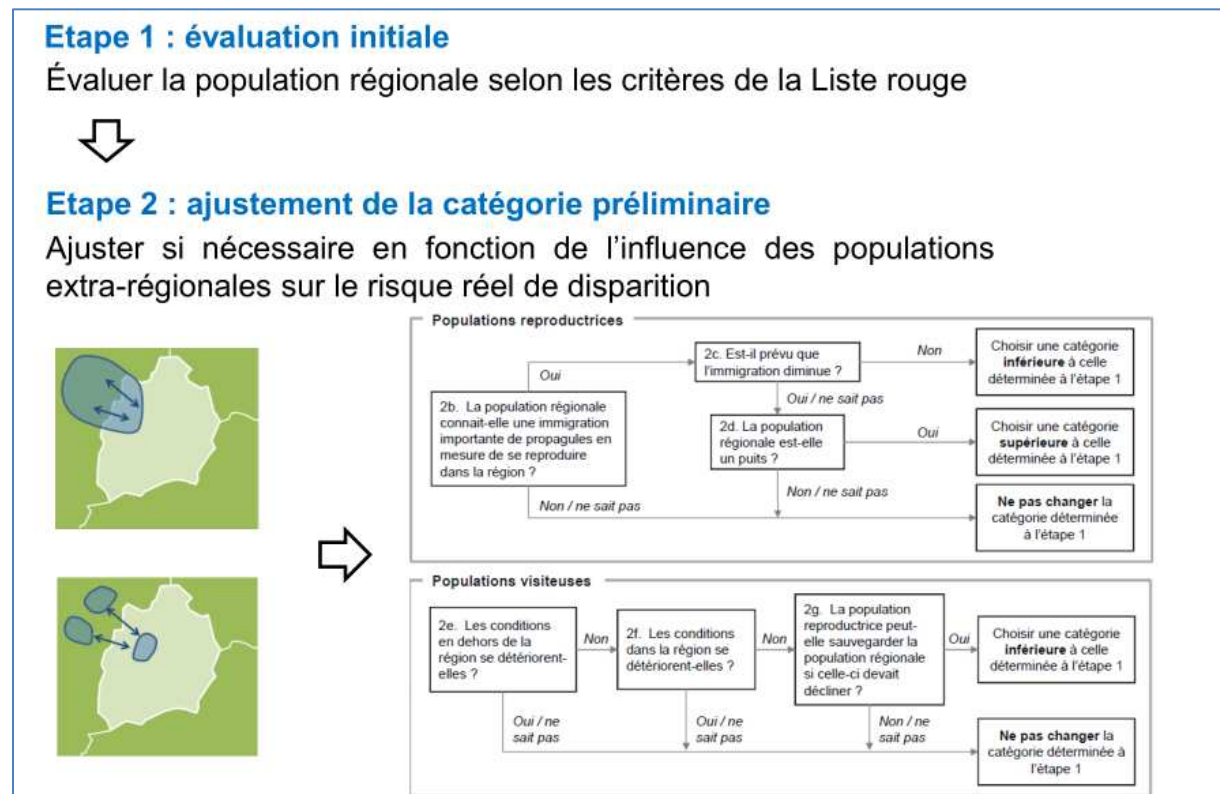


Figure 4 : Schéma illustrant le principe d'ajustement de la catégorie préliminaire.

Comme le préconise la méthodologie UICN, les critères pris en compte pour ajuster la catégorie préalablement définie ont été :

- une immigration jugée importante et continue permettant le maintien voire le développement de la population d'une espèce, tout particulièrement si cette espèce est d'acquisition récente pour la région et montre une dynamique positive. C'est le cas par exemple pour le Martinet à ventre blanc et la Chevêchette d'Europe dont l'évaluation initiale a été déclassée d'un rang.
- une dynamique des populations régionales voisines négative fragilisant la population auvergnate, par ailleurs déjà en déclin, par manque d'immigration. Aucune espèce n'a été surclassée, mais cela aurait pu être fait pour le Bruant ortolan (mais dont l'évaluation initiale était déjà CR). La question s'est aussi posée pour la Pie-grièche grise, la population régionale jouant ici le rôle de population source.

Evaluation des espèces

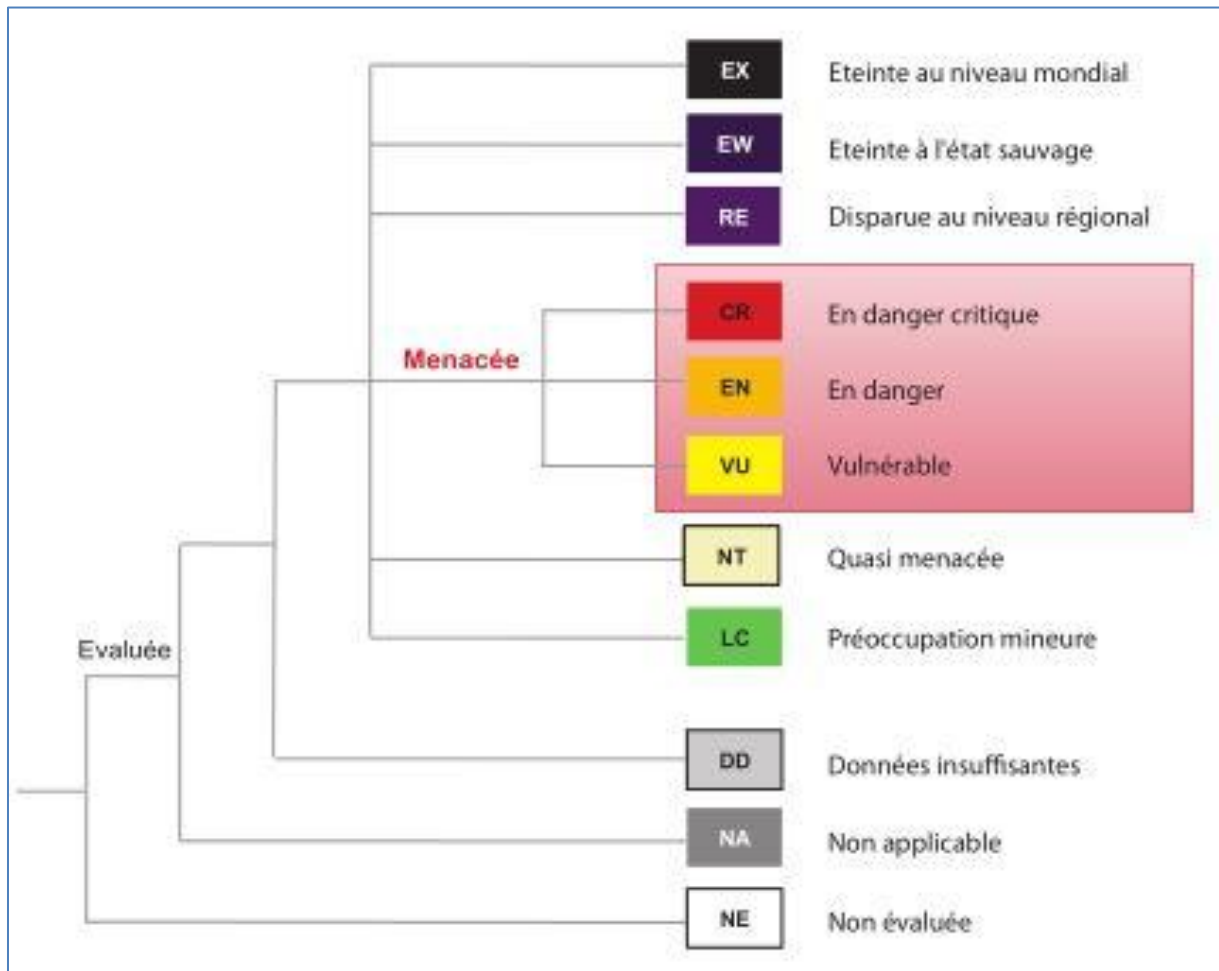


Figure 5 : Catégories de l'UICN utilisées à une échelle régionale (d'après les Guides UICN 2001 & 2003).

Espèces ayant potentiellement nichées en Auvergne mais aujourd'hui disparues pour lesquelles la bibliographie historique ne permet aucune certitude quant à leur réelle nidification dans la région :

Nom français	Nom scientifique	Statut final	Critère
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	RE ?	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	RE ?	
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	RE ?	
Etourneau roselin	<i>Sturnus roseus</i>	RE ?	
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	RE ?	
Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>	RE ?	
Lagopède alpin	<i>Lagopus mutus</i>	RE ?	
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	RE ?	
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	RE ?	
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	RE ?	
Traquet oreillard	<i>Oenanthe hispanica</i>	RE ?	

Liste rouge des espèces nicheuses

Nom français	Nom latin	Statut final	Critère
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	RE	
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	RE	
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	RE	
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	RE	
Crave à bec rouge	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	RE	
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	RE	
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	RE	
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	RE	
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	RE	
Grand Tétrás	<i>Tetrao urogallus</i>	RE	
Monticole bleu	<i>Monticola solitarius</i>	RE	
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	RE	
Pie-grièche à poitrine rose	<i>Lanius minor</i>	RE	
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	RE	
Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	CR	D
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	CR	D
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	CR	D
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	CR	A2ac+A4ac
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	CR	C1
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	CR	D
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	CR	D
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	CR	D
Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>	CR	A2a C1 D
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	CR	D
Gelinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>	CR	D
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	CR	D

Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	CR	D
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	CR	C1
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	CR	D
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	CR	D
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	CR	D
Aigle botté	<i>Aquila pennata</i>	EN	D
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	EN	A1 A2a D
Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	EN	D
Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>	EN	CR (D) (-1)
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	EN	D
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	EN	C1 D
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	EN	D
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	EN	D
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	EN	D
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	EN	D
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	EN	A2bc C1
Monticole de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	EN	D
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	EN	CR (D) (-1)
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	EN	C1
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	EN	D
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	EN	D
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	EN	D
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	EN	A2ac+A4ac C1
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	EN	D
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	EN	D
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	EN	D
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	EN	C1
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	VU	D1
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	VU	D1
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	VU	D1
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	VU	C1 D1
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	VU	EN (A2abc C1) (-1)
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	VU	A2b
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	VU	D1
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	VU	D1
Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>	VU	C1
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	VU	EN (D) (-1)
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	VU	D1
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	VU	C1
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	VU	D1
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	VU	EN (D) (-1)
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	VU	A2bc
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	VU	EN (A2b) (-1)
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	VU	D1
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	VU	D1
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	VU	D1
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	VU	D1
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	VU	D1

Guêpier d'europe	<i>Merops apiaster</i>	VU	D1
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	VU	EN (D) (-1)
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	VU	A2bc C1
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	VU	D1
Martinet à ventre blanc	<i>Tachymarptis melba</i>	VU	EN (D) (-1)
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	VU	D1
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	VU	D1
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	VU	EN (C1) (-1)
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	VU	C1
Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>	VU	D1
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	VU	D1
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	VU	A2ab D1 C1
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	VU	A2b C1
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	VU	EN (D) (-1)
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	VU	A2b
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	VU	C1
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	VU	C1 D1
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	VU	A2b
Venturon montagnard	<i>Serinus citrinella</i>	VU	D1
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	NT	pr. A2b
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	NT	VU (A2b) (-1)
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	NT	pr. C1
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	NT	pr. C1
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	NT	VU (A2b) (-1)
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	NT	pr. A2b
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	NT	pr. D1
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	NT	pr. A2b pr. C1
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	NT	pr. A2b
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	NT	pr. A2b
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	NT	pr. B2b
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	NT	pr. C2a(i)
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	NT	VU (A2b) (-1)
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	NT	VU (D1) (-1)
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	NT	pr. B2b(iii)
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	LC	
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	LC	
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	LC	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC	
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	LC	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	LC	
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	LC	
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	LC	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	LC	
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	LC	
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	LC	
Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	LC	

Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	LC
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	LC
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	LC
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	LC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	LC
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	LC
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	LC
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	LC
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	LC
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	LC
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	LC
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	LC
Hirondelle de rochers	<i>Hirundo rupestris</i>	LC
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	LC
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	LC
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	LC
Mésange noire	<i>Peripatus ater</i>	LC
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	LC
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	LC
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	LC
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	LC
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	LC
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	LC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	LC
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	LC
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC
Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	LC
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarynchos</i>	LC
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	LC

Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	LC
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	LC
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	DD
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	DD
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	NA
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	NA
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	NA
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	NA
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	NA
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	NA
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	NA
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	NA
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	NA
Faisan vénéré	<i>Syrnaticus reevesii</i>	NA
Fauvette à lunettes	<i>Sylvia conspicillata</i>	NA
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	NA
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	NA
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	NA
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	NA
Oie à tête barrée	<i>Anser indicus</i>	NA
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>	NA

Liste rouge des espèces hivernantes

Nom français	Nom scientifique	Statut final	Critère
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	CR	D
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>	CR	D
Hibou des marais	<i>Asio flameus</i>	EN	CR (D) (-1)
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	EN	D
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	VU	CR (D) (-2)
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>	VU	EN (D) (-1)
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>	VU	CR (D) (-2)
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	NT	EN (D) (-2)
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	NT	VU (D) (-1)
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	NT	pr. B2a
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	LC	
Niverolle alpine	<i>Montifringilla nivalis</i>	NA	
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	NA	
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	NA	
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	NA	
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	NA	
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	NA	
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	NA	
Goéland cendré	<i>Laruscanus</i>	NA	
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	NA	
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	NA	
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	NA	
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	NA	
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	NA	

Synthèse des évaluations

Bilan synthétique du nombre total d'espèces classées dans chaque catégorie :

La liste rouge des oiseaux d'Auvergne a permis d'évaluer 177 espèces d'oiseaux nicheurs et 10 autres espèces d'oiseaux seulement hivernants.

Catégories	Nicheurs	Hivernants
RE : Disparue en Auvergne	14	
CR : En danger critique	17	2
EN : En danger	22	2
VU : Vulnérable	40	3
NT : Quasi-menacée	15	3
LC : Préoccupation mineure	67	1
DD : Données insuffisantes	2	
Nombre d'espèces évaluées	177	10
NA : Non applicable	17	
Nombre total d'espèces	194	
Nombre d'espèces menacées *	79	7

Figure 6 : Nombre d'espèces par statut de présence et par catégorie.

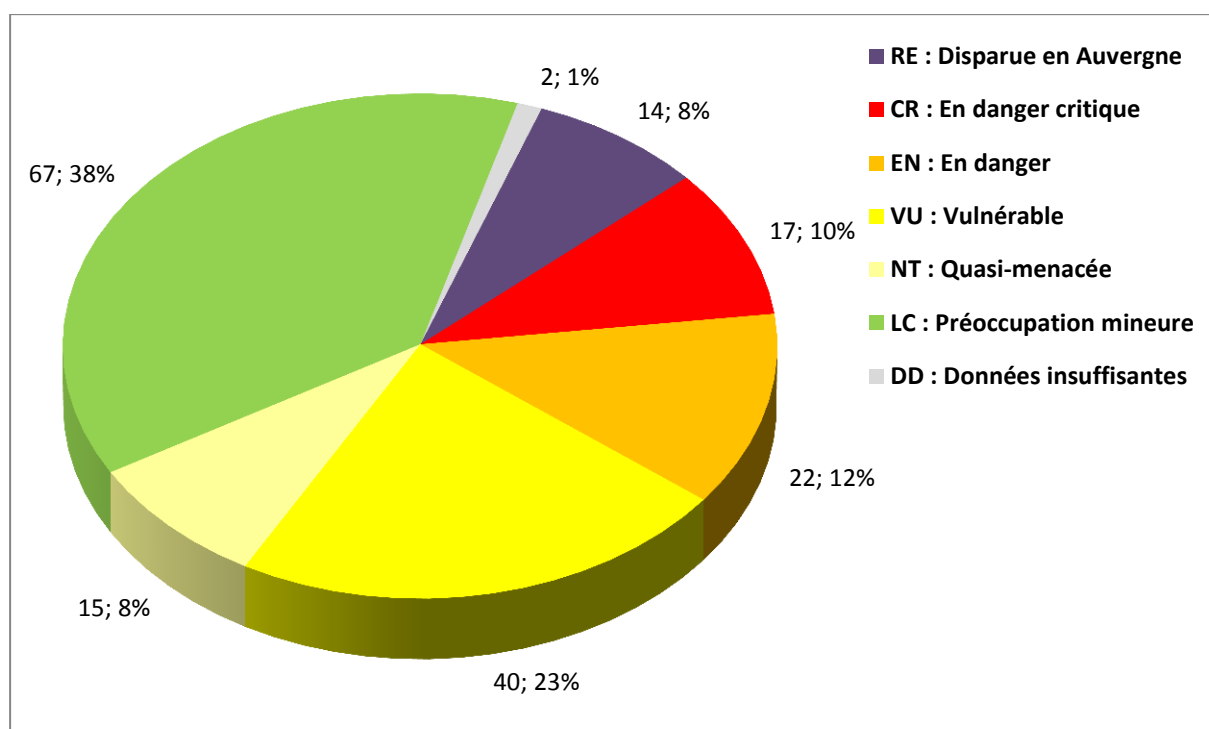


Figure 7 : proportions d'espèces nicheuses par catégorie.

En Auvergne, 49,1 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacées*, dont 10,6 % sont en danger critique, 13,7 % sont en danger et 24,8 % sont vulnérables.

*Ce taux est calculé selon la méthode de la « meilleure estimation » : $(CR + EN + VU) / \text{Nombre total d'espèces évaluées} - RE - DD$; UICN France, 2011.

Pour les oiseaux hivernants, les filtres utilisés amènent à n'évaluer qu'une partie seulement des espèces de la région, les proportions ne sont donc pas illustrées car elles ne sont pas représentatives de la situation globale.

Discussion

Cette nouvelle liste rouge des oiseaux d'Auvergne constitue une référence importante du fait qu'elle a été réalisée selon des critères bien définis et communs à l'ensemble des régions françaises et pays européens grâce au travail de l'UICN.

La localisation et la topographie de l'Auvergne en font une région contrastée, océanique à l'ouest, plus continentale à l'est à l'abri derrière les massifs et montagnarde sur une grande partie de sa surface. Ce constat explique la grande diversité d'espèces, pour une partie d'entre elles largement distribuée dans l'ancien monde ou caractéristiques de l'Europe tempérée ou méridionale, mais d'autres appartiennent à l'avifaune boréale ou montagnarde et certaines sont même d'affinité méditerranéenne.

Malgré la relative préservation des habitats de moyenne montagne par rapport à d'autres régions, l'avifaune d'Auvergne est globalement largement menacée. L'intensification agricole, bien connue en plaine, a gagné la moyenne montagne et les agrosystèmes herbagers se dégradent rapidement. On assiste en effet partout à une forte intensification de la production fourragère : agrandissement des parcelles par dérochage, élimination des murets, haies et arbres isolés, intensification de la pression de pâturage dans les zones humides, apports massifs d'intrants (fertilisants et pesticides) qui banalisent à l'extrême la flore et son cortège d'invertébrés, retournement des prairies permanentes au profit de cultures de ray-grass et maïs pour l'ensilage ou le fourrage, traitements aux biocides, l'exemple le plus caricatural en étant l'utilisation de la bromadiolone par exemple. Parallèlement à cette intensification, les habitats intermédiaires (terrasses en polyculture/élevage, vergers et vignes) sont abandonnés en raison de la déprise agricole ou de l'urbanisation qui a progressé très rapidement autour des grandes voies de passage. Chênaies de plaine et hêtraies-sapinières de montagne connaissent presque partout une intensification de leur exploitation (abaissement de l'âge d'exploitation, création de pistes, banalisation des peuplements par sélection des seules essences à haute valeur commerciale et traitement en futaie régulière).

Urbanisation, intensification des cultures céréalières et des herbages, exploitation forestière, destruction des zones humides, drainage et irrigation, changement climatique, sont autant de menaces passées, présentes et futures qui affectent de façon profonde la majorité des espèces nicheuses en Auvergne.

14 espèces ont disparue de la région, 1 au XIX^{ème} siècle (le Grand Tétrás), les 13 autres au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle ! Seule l'une d'entre elle montre des signes de retour dans la région : l'Aigle royal.

2 autres espèces dont les populations sauvages ont probablement en grande partie disparu mais qui sont maintenues artificiellement par des lâchers à but cynégétique, la Perdrix grise et la Perdrix rouge, ont été classées dans la catégorie DD (données insuffisantes).

En Auvergne, 49,1 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacées dont 10,6 % sont en danger critique, 13,7 % sont en danger et 24,8 % sont vulnérables.

17 espèces (10,6%) sont en danger critique de disparition (CR) dont 4 ont peut-être même déjà disparues (Blongios nain, Héron pourpré, Gélinothe des bois et Fauvette orphée). L'avenir du Bruant ortolan paraît aussi bien précaire. Parmi ces 17 espèces, 7 sont chassées !

22 espèces (13,7%) sont en danger (EN), notons parmi elles la Pie-grièche grise en train de disparaître de ces derniers bastions français et où seul le Massif central accueille encore une population conséquente, mais pour combien de temps encore ?

40 espèces (24,8%) sont vulnérables (VU) et 15 espèces quasi menacées (NT).

D'une manière générale, et malgré leur déclin actuel, certaines espèces menacées sont encore bien représentées en Auvergne par rapport au reste de la France. Il s'agit généralement d'espèces qui ont disparu de plaine ou y sont devenues rares mais ont trouvé refuge dans les espaces herbacés de moyenne montagne. Les exemples types en sont le Milan royal et la Pie-grièche grise. Les populations de Laro-limicoles et rallidés des zones humides de ces plateaux sont également en meilleur état que ceux des rares sites restant à basse altitude. Les espèces de ces milieux humides au sens large sont d'ailleurs pour la plupart dans la liste des espèces menacées. Pour les rapaces, la situation est contrastée, la protection due à la loi de 1976 et les actions de conservation ont amené des améliorations pour certaines espèces, mais la plupart de ces populations restent petites et limitées donc encore très fragiles. Tout en étant encore bien représentées, beaucoup d'espèces de passereaux sont en déclin, parfois fort, comme les granivores, qui supportent mal l'évolution de l'agriculture de plaine et qui ont vu disparaître les cultures en altitude.

Globalement, on peut considérer que les phénomènes de perturbation, fragmentation et dégradation des habitats provoquent, en Auvergne comme en France (voir les résultats du programme STOC du Muséum national d'histoire naturelle), une banalisation des communautés d'oiseaux avec un déclin plus ou moins marqué des espèces spécialistes et une augmentation des espèces généralistes.

Sur les 194 espèces nichant ou ayant niché en Auvergne, seulement 67 espèces ne sont pas jugées menacées (LC) et 17 ne sont pas concernées par la liste rouge car les critères ne peuvent leur être appliqués (6 espèces introduites, 10 espèces occasionnelles et 1 espèce nouvellement nicheuse en 2015).

Bibliographie

- BIRARD J., ZUCCA M, LOIS μG & Natureparif, 2012. *Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France*. Paris, 72 p.
- BirdLife International (2004). *Birds in Europe : populations estimates, trends and conservation status*, appendix 4. Cambridge, UK : BirLife Conservation Series N° 12.
- Boitier E. (coord.), 2000. Liste commentée des oiseaux d'Auvergne. *Le Grand-Duc* n° spécial
- Brugerolle T., 2015. Résultats de l'enquête sur le Courlis cendré. *Non publié, Conseil scientifique LPO Auvergne*.
- CORA Faune sauvage, 2008. *Liste rouge des Vertébrés terrestres de la région Rhône-Alpes*. Lyon, 24 p.
- Dulphy J.-P., 2003. Résultats synthétiques régionaux de l'enquête LPO sur les rapaces diurnes nicheurs en France. Année 2000-2001. *Le Grand-Duc*, 62, 75-81.
- ABEL J., BABSKI SP, BOUZENDORF F & BROCHET AL, 2015. *Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs menacés en Bourgogne*. EPOB, LPO Côte-d'Or, 16 p.
- Gilbert B. et al., 2009. La Pie-grièche grise en Auvergne. Bilan de l'enquête 2009 et statut pour la période 2000-2009. *Le Grand-Duc*, 75, 31-35.
- Guélin F., 2014. Evolution de l'ordre de grandeur des populations d'oiseaux nicheurs d'Auvergne grâce à la méthode des moyennes. *Le Grand-Duc*, 82, 51-76.
- Issa N. & Muller Y. (coord.), 2015. *Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale*. LPO / SEOF / MNHN. Delachaux & Niestlé, Paris, 1408 p.
- LPO Auvergne, 2010. *Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne*. LPO Auvergne. Delachaux & Niestlé, Paris, 575 p.
- Meridionalis, 2015. *Liste rouge des oiseaux nicheurs du Languedoc-Roussillon*. 14 p.
- Saulas G. & Dulphy JP, 2016. Où en est le Bruant ortolan en Auvergne. *Le Grand-Duc*, 84.
- SEPOL, 2015. *Liste rouge régionale des oiseaux du Limousin*. SEPOL, 28p.
- Thiollay J.-M. & Bretagnolle V. (coord.), 2004. *Rapaces nicheurs de France. Distributions, effectifs et conservation*. Delachaux & Niestlé, Paris, 175 p.
- Tourret P., 2008. Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés d'Auvergne. DREAL Auvergne, LPO Auvergne.